

En Direct
avec les
Conseillers Départementaux
Communistes et Républicains
Front de Gauche de Seine-Maritime

Version de synthèse

6 octobre 2018

Les élus du groupe au Département :

- **Stéphane BARRE**, Conseiller départemental du canton de Saint-Etienne-du-Rouvray, Maire de Oissel, Président du groupe
- **Séverine BOTTE**, Conseillère départementale du canton de Saint-Etienne-du-Rouvray
- **Alban BRUNEAU**, Conseiller départemental du canton du Havre III, Maire de Gonfreville l'Orcher
- **Sophie HERVÉ**, Conseillère départementale du canton du Havre III

Conseil départemental, vendredi dernier, dans un climat quelque peu tendu entre une majorité oubliant soudain qu'elle était de Droite et faisait de la politique, préférant placer son action sous le prisme du pragmatisme, et ses décisions ou orientations en revanche très partisans, dénoncées par les oppositions.

Les débats de politique départementale, en ouverture de séance, sont tout d'abord revenus sur les plans « Pauvreté » et « Santé » du gouvernement, ainsi que sur les enjeux écologiques et sociaux.

La présentation du rapport d'activité des services de l'Etat, par Madame la Préfète, fut l'occasion ensuite pour les élus du groupe communiste du Front de Gauche de saluer *« des agents exemplaires, dévoués, faisant de leur mieux avec des moyens rognés. Dans la police, les hôpitaux, toujours dans certaines écoles surchargées ou menacées, dans l'accompagnement des élèves handicapés, dans les services en charge des contrôles indispensables pour garantir la sécurité alimentaire ou lutter contre les fraudes »*. Avant de dénoncer *« les logiques libérales qui éloignent, regroupent, concentrent et compriment, alors que les concitoyens aspirent à plus de proximité »*.

Après avoir proposé d'étudier la mise en place de bourses pour les étudiants en chirurgie dentaire en contrepartie d'un engagement d'installation dans les bassins de vie sous dotés, dénoncé la fermeture de la crèche départementale et questionné sur les contrôles à opérer dans les hôtels où le département fait héberger des mineurs isolés afin de leur garantir des conditions d'accueil correctes, les élus du groupe ont bataillé contre plusieurs délibérations empreintes d'austérité départementale au lieu de renforcer les politiques publiques utiles pour les seinomarsins.

Dans l'éducation : contre la baisse historique de la dotation aux collèges pour leur fonctionnement (- 7 %, - 1,07 million). Dans le domaine des solidarités : contre la réduction des dépenses des établissements et services pour personnes âgées et adultes en situation de handicap, leur budget ne pouvant pas excéder 0,5 % d'évolution (moins que l'inflation) l'année prochaine par contrainte imposée par le Département. Dans le domaine de la lutte contre le non-recours aux droits sociaux : pour réclamer un volontarisme de la part de la collectivité. Ou encore dans le domaine de la sécurité : pour restaurer les interventions gratuites des pompiers pour détruire les nids de frelons asiatiques.

Il fut aussi question au cours de la séance, du rapport de la Chambre Régionale des Comptes consacré à la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Rapport qui, pour une fois, appelle des moyens supplémentaires pour résoudre les difficultés rencontrées par nombre d'ayant-droits. Un document qui tombait à pic pour illustrer les interventions des élus communistes du Front de Gauche invitant la majorité à sortir de ses logiques de rationnement comptable.

**Retrouvez toutes les interventions et résumés des interventions
des élus communistes et républicains du Front de Gauche au Département sur leur blog :
« departement.elus76.com »**

Le chiffre de la séance :

**Crédits 2018 consacrés au Fonds de Solidarité Logement (FSL) = - 775.000 €
Conséquence directe du nouveau règlement du FSL adopté par le Conseil départemental
contre l'avis des groupes de l'opposition**

Débats de politique départementale

Pour le premier débat de la séance, le groupe communiste a choisi de revenir sur le « Plan Pauvreté » annoncé récemment par le Président de la République. Le groupe des indépendants ayant également choisi ce thème, le débat s'est déroulé après les interventions des deux présidents de groupe.

Pour Stéphane Barré, ce plan comporte « beaucoup d'effets d'annonce et de bonnes intentions. Certaines orientations semblent positives, mais nous en retenons globalement un manque d'ambition, de moyens et de crédibilité au regard des politiques conduites depuis un an et demi ».

Constatant que « plus la richesse nationale progresse et plus la pauvreté s'étend », le président du groupe communiste du Front de gauche a estimé que « **le choix de concentrer l'essentiel de ses politiques en faveur des plus fortunés, rend ce pouvoir Macronien peu crédible dans ses intentions d'éradiquer la pauvreté et de réduire les inégalités, les fractures de notre société** ».

Part de la population de Seine-Maritime touchée par la pauvreté = 10 %

Au titre des annonces positives de ce plan, Stéphane Barré a retenu : « l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, le renforcement du dispositif « Territoires zéro chômeur », les mesures sur la petite enfance et celles pour prévenir le décrochage scolaire. Ou encore l'extension de la Garantie jeunes ». Appelant toutefois « à être vigilant quant à leur mise en application, et notamment leur financement, d'autant que bien des interrogations demeurent sur les crédits mobilisés pour soutenir ce plan ».

En conclusion, il a repris le terme de « **raz de marée de la misère** » évoqué par le président du Secours Populaire à propos de l'afflux des sollicitations reçues, avant d'appeler « la collectivité à s'impliquer avec plus de force dans cette grande cause nationale, en mettant les moyens nécessaires au niveau des besoins », estimant « **qu'il arrive un moment où éradiquer cette misère dans l'un des pays les plus riches du monde, passe par des changements radicaux de politiques** ».

Le second débat de la matinée, ouvert par le nouveau groupe constitué par scission du groupe socialiste et baptisé « agir avec l'écologie au Département » portait sur... l'écologie.

Pour ce nouveau groupe qui ne s'est pas déclaré d'opposition comme le fit remarquer le Président du Conseil, et qui siège désormais au centre de l'hémicycle, Catherine Depitre, dans sa courte intervention, a notamment repris les constats et défendu l'ex-ministre de l'environnement Nicolas Hulot, appelant à devenir « le département le plus engagé en matière d'écologie ».

Alban Bruneau a rappelé que, pour les élus communistes, « **l'écologie ne doit pas être un simple volet des politiques publiques, mais en devenir la matrice** », avant d'estimer que « nous en sommes encore loin, ici comme ailleurs. Même si, ici comme ailleurs, les choses bougent, des actions fortes sont engagées ».

Il s'est attaché ensuite à émettre diverses propositions pour « développer l'alimentation durable au sein des collèges », puis, il est revenu sur le fléau du frelon asiatique qui « **dépasse la seule question écologique puisque nous faisons face à un danger relevant de la santé publique** ».

Pour le troisième débat, le groupe majoritaire des droites s'est penché sur le « Plan Santé » divulgué la semaine dernière par le gouvernement.

Une bien belle occasion, pour Séverine Botte, qui a tenu à préciser que « sur ce sujet majeur, comme sur tant d'autres, il ne faut pas seulement poser un diagnostic, mais bien de rechercher les causes qui ont conduit à devoir traiter aujourd'hui les maux diagnostiqués », avant d'interroger : « **Comment a-t-on pu, en moins de 20 ans, en arriver là, dans l'un des pays les plus riches du monde, un pays qui disposait d'un système de santé reconnu mondialement comme l'un des plus performants et protecteurs ?** ».

En cause, « les orientations, les choix, la philosophie même du libéralisme économique appliqué par les gouvernements successifs, à l'origine de tout ce gâchis conduisant aujourd'hui ici à devoir s'impliquer pour sauver et relancer notre système de santé. Notamment à l'hôpital ». Dénonçant « **ceux qui ont cru pouvoir gérer un hôpital comme en entreprise privée**, elle a admis que « **oui, aujourd'hui il faut ramer, il nous faut tous ramer, pour restaurer notre système de santé** ».

Pour cela, le groupe communiste du Front de gauche préconise d'en « **revenir à une présence, une prise en charge de proximité. Quel que soit son lieu de vie, chacun doit pouvoir accéder aux soins et suivis médicaux dont il a besoin** ».

Concernant « *le volontarisme affiché par le Département en faveur de l'accès aux soins* », elle a estimé qu'il manquait « *d'ambition, de moyens et quelquefois aussi de cohérence* », illustrant son propos par « **le désengagement de la collectivité de la gestion des centres de dépistage des infections sexuellement transmissibles, infections qui pourtant repartent à la hausse** ».

L'ambition départementale passe, pour Séverine Botte, « *par des initiatives nouvelles* », ou encore, « *en s'impliquant sur un secteur qui nous préoccupe au plus haut point, la pédopsychiatrie. Sur plusieurs de nos bassins de vie, un enfant détecté nécessitant une prise en charge doit attendre de 8 mois à 12 mois avant de disposer d'un suivi. Un an, autant dire toute une éternité pour un gamin* ».

En conclusion, elle a invité ses collègues de la majorité, « *à plus d'ambition et à plus de cohérence, sans pour autant nier les actions déployées, pour que notre collectivité prenne plus que sa part dans la restauration de notre système de santé* ».

Contrôle des hôtels accueillant des mineurs non accompagnés placés par le Département

Alban Bruneau a profité du précédent débat pour s'assurer « *que la collectivité procède bien au contrôle des bonnes conditions d'accueil et d'hébergement des mineurs non accompagnés dans les hôtels sous convention* », ajoutant : « *Je suis en effet saisi par plusieurs associations, dont la Ligue des Droits de l'Homme, sur des conditions d'accueil visiblement dégradées dans certains hôtels* ».

Question orale du groupe communiste du Front de Gauche portant sur la création d'une bourse d'étude pour les étudiants en chirurgie dentaire

Si Stéphane Barré n'a pas souhaité « *revenir sur la teneur des débats qui ont accompagné la présentation du nouveau Projet Régional de Santé lors du précédent Conseil* », il s'est arrêté « *sur un aspect particulier mis en avant : l'insuffisance de praticiens sur plusieurs bassins de vie de notre département* ».

Sur cette situation précise des déserts médicaux, il a rappelé que les élus communistes estiment qu'il convient d'aller plus loin que les actions engagées « **en contractualisant avec les étudiants volontaires l'apport d'une aide financière publique conditionnée à un engagement d'exercer sur des secteurs sous dotés** ».

Avant d'annoncer qu'« *un dispositif analogue existe dans plusieurs départements en direction des étudiants en chirurgie dentaire, dont l'évaluation permet de confirmer toute sa pertinence* » et qu'il « *apparaît qu'il est soutenu par le Conseil départemental de l'Ordre des Chirurgiens Dentistes !* ».

Stéphane Barré a donc demandé au Président « *de diligenter une étude, en lien avec le Conseil départemental de l'Ordre des Chirurgiens Dentistes, dont l'objectif serait de permettre de disposer en Seine-Maritime d'un dispositif incitatif analogue* ». **Le Président Martin a indiqué que cette proposition nécessitait un examen approfondi des services et qu'il y répondrait par conséquent lors du prochain Conseil.**

Rapport d'activités des services de l'Etat et débat avec la Préfète

Stéphane Barré a souhaité remercier la Préfète pour cette présentation « *parce qu'elle est de nature à rafraîchir quelques mémoires sur l'importance de l'Etat, au plus près des citoyens et de leurs institutions, de leurs élus, pour protéger, pour impulser, pour accompagner* ».

Fustigeant « **le vent libéral qui veut faire croire qu'en dehors du marché et du privé, il n'y aurait point de salut, qu'il existerait trop de fonctionnaires et de services publics** », Stéphane Barré a souligné au contraire que ce rapport met en évidence « *au quotidien, des agents de l'Etat exemplaires, dévoués, qui font de leur mieux avec des moyens rognés* ».

Il voit ainsi dans ce rapport « **un plaidoyer utile, argumenté, illustré, contre ce dogme de la baisse de la dépense publique et des agents publics** », avant d'en souligner la limite : « *Nous avons souri, en constatant une contradiction entre tous ces chiffres qui mettent en valeur ce que l'Etat dépense pour ses politiques publiques, et le petit encadré qui rappelle les mesures prises pour baisser cette dépense publique...* ».

Et de retenir que « **pour le Département, les baisses de dotations et compensations ont atteint - 3,8 % entre 2016 et 2017, et celles de communes - 3,2 %** ». Prônant « le développement de la recette publique, et pas seulement à travers les amendes de police sur les routes, dans un pays qui bat chaque année des records de richesses, plutôt que la chasse à la dépense publique, avant que tout l'édifice ne s'écroule », Stéphane Barré s'est engagé dans une défense des communes : « Nos concitoyens sont particulièrement attachés à leur commune. A bien des égards, elle demeure le premier échelon où s'exprime et s'exerce la démocratie. Or, les élus locaux ont le blues. Le renforcement de l'intercommunalité ne parvient pas à remédier à ce malaise, il le conforte d'ailleurs ».

Dotations et compensations versées par l'Etat en 2017 : - 3,8 % pour le Département, - 3,2 % pour les communes
(source : rapport d'activités 2017 des services de l'Etat en Seine-Maritime)

Il a par conséquent appelé l'Etat à changer de cap, à défaut de quoi « la démocratie se prépare des lendemains qui déchantent ! ».

Puis, Stéphane Barré a interrogé la Préfète sur plusieurs points précis : **le projet de contournement Est de Rouen, la réforme de la délivrance des cartes d'identité, la lutte contre la fraude sociale patronale, le financement des collèges privés.**

En conclusion de son intervention, Stéphane Barré a rappelé « que nos concitoyens appellent à plus de proximité, plus de liens humains, plus de services publics et un peu moins de comptabilité, de ratios, d'uniformisation, de dématérialisation, comme toutes les études le démontrent et comme le Défenseur des droits ne cesse de le répéter ». Or, à ses yeux, « cette volonté-là, nous ne l'observons pas suffisamment à travers ce rapport, ce qui n'enlève en rien les réalités concrètes de l'Etat et de ses services dans nos quotidiens. Sauf que le compte n'y est pas, car les moyens non plus ».

Au cours du débat, plusieurs élus se sont arrêtés sur les importantes difficultés rencontrées en raison de la **carence de postes d'auxiliaire de vie scolaire (AVS)** pour la scolarisation des enfants handicapés et Alban Bruneau a interrogé sur le décret attendu pour **éradiquer le frelon asiatique** ou encore sur la nécessité d'accompagner les riverains devant réaliser des travaux pour se mettre en conformité avec les **plans de prévention de risques technologiques.**

Un débat qui a mis en lumière les tensions entre l'Etat et les élus locaux, du fait de la méthode et des orientations prises par le gouvernement.

Bilan d'étape du « Plan départemental pour un juste droit »

Blandine Lefebvre, vice-présidente, a donné lecture du bilan du plan constitué autour de 3 objectifs : recul du non-recours aux droits, respect des engagements des bénéficiaires du RSA et lutte contre la fraude sociale.

Concernant le premier volet « qui aggrave les difficultés auxquelles sont confrontés les foyers qui ne mobilisent pas les aides et dispositifs dont ils ont le droit », Sophie Hervé a trouvé le bilan « bien timide ».

Elle a tenu à documenter « l'ampleur du problème », en indiquant que le non-recours au RSA de base est estimé par l'OFCE à 35 %. Ainsi, pour Sophie Hervé le calcul est vite fait : « **Il faudrait potentiellement ajouter un financement de 163 millions au profit de 22.300 foyers supplémentaires en Seine-Maritime !** ».

Part de la population concernée par le non-recours aux soins = 22,4 %

(source : rapport du Département, point d'étape sur le Plan pour un juste droit)

Soulignant au passage que « le RSA ne baisse pas malgré vos prévisions angéliques de la fin d'année 2017 » et saluant les quelques actions engagées, Sophie Hervé a questionné : « A-t-on imaginé une campagne pour lutter contre le non-recours sur le thème : « Je fais valoir mes droits ? » ou relayé celle sur ce thème, du Défenseur des Droits ? ».

Non-recours au RSA de base (RSA socle) : 35 % des bénéficiaires potentiels (source OFCE) 40 % selon le Secours Catholique Projection sur la Seine-Maritime =163 millions au profit de 22.300 foyers supplémentaires

Concernant le second axe du plan consacré au non-respect des engagements, Sophie Hervé a senti la majorité « davantage motivée », et a invité à « relativiser », chiffres à l'appui : « 1.737 dossiers présentés à l'Équipe Pluridisciplinaire Départementale mensuelle c'est 4,2 % des bénéficiaires du RSA socle... 442 radiations c'est 1 %... ».

Regrettant aussi que « **ce rapport ne dise pas grand chose des moyens supplémentaires octroyés pour améliorer les suivis des bénéficiaires** », Sophie Hervé s'est fait l'écho « de travailleurs sociaux débordés à qui l'on demande de faire du chiffre en chronométrant (c'est une image), et en quotatisant (ne cherchez pas ce mot dans le dictionnaire, nous l'avons inventé pour vous), le temps consacré à chaque entretien ».

Le dernier axe du rapport traitant de la fraude, Sophie Hervé a « bien noté que contrairement aux autres volets, les moyens humains supplémentaires déployés par la collectivité sont bel et bien détaillés ici, mais en se focalisant essentiellement contre la fraude et le non-respect des engagements de certains allocataires. Et sans afficher la même ambition pour lutter contre la fraude patronale qui pourtant demeure d'une toute autre ampleur ».

**Bénéficiaires du RSA de base
40.848 foyers**

**Non-respect des
engagements contractuels :
4,2 % des bénéficiaires**

**Estimation de la fraude :
1 % des bénéficiaires
(442 foyers)**

*(source : rapport du Département, point
d'étape sur le Plan pour un juste droit)*

En conclusion, Sophie Hervé a ironisé sur « **le « en même temps » départemental, qui ressemble un peu ici à celui du dessus : une affirmation qui recoupe une réalité bien déséquilibrée dans les actes. On met le paquet pour lutter contre la fraude résultant de rares bénéficiaires, on agit avec détermination mais sans mobiliser des moyens budgétaires à la hauteur pour le respect des engagements, des contreparties, et on reste très timoré sur la lutte contre la fraude patronale et le non-recours... ».**

Tarifification 2019 des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées dépendantes, pour personnes en situation de handicap, pour l'enfance, la jeunesse et la famille relevant de la compétence départementale

La délibération présentée par la vice-présidente Blandine Lefebvre, proposait de fixer les objectifs annuels d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence du Département. Un sujet qu'elle a qualifié un peu trop vite de « technique »...

Car en réponse, Sophie Hervé a rappelé que « *malgré des interrogations, des réserves, que nous avons émis concernant l'encadrement des dépenses des établissements et services, cette délibération annuelle était finalement votée à l'unanimité* ». Sauf que « **le compromis trouvé jusqu'à présent vole en éclats** ».

La délibération propose en effet « *de limiter à 0,5 % les tarifs des établissements gestionnaires de l'enfance et de la prévention spécialisée, contre + 1 % cette année. Pour les EHPAD, même proportion : + 0,5 contre + 1 % cette année. Et pour les établissements et services pour les personnes en situation de handicap : + 0,5 contre + 1,96 % cette année* ».

Plafonnement des dépenses des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées dépendantes, pour personnes en situation de handicap, pour l'enfance, la jeunesse et la famille relevant de la compétence départementale : 0,5 % en 2019 contre 1 % en 2018 (bien inférieur à l'inflation)

Rappelant les besoins, « *notamment dans les EHPAD où les situations restent sous*

tension, comme dans les établissements publics du Havre », Sophie Hervé a dénoncé un double discours de la majorité : « **Vous affirmez vouloir maintenir une qualité satisfaisante d'accompagnement social, tout en maîtrisant les coûts. En comment faire aussi bien avec moins ? La délibération avance toujours la même recette miracle : en optimisant la gestion, en revoyant les organisations et en mutualisant les moyens. Il manque juste dans cette philosophie, l'incitation aux regroupements... Tout ceci ne serait donc, encore une fois, qu'une affaire d'organisation avant d'être une affaire de moyens budgétaires...** ».

Considérant que le Département impose aux établissements « *une maîtrise de leurs dépenses en dessous de l'inflation et un encadrement encore plus fort que celui que l'Etat lui impose à travers le contrat financier que le Président a accepté de signer malgré notre opposition* », elle a annoncé le vote contre de son groupe.

Approbation du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Seine-Maritime

Le Département et l'État ayant élaboré conjointement le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), il revenait au vice-président Bertrand Bellanger de le présenter.

Alban Bruneau a réagi : « *Nous souscrivons aux éléments de ce rapport et sommes en accord avec la volonté d'améliorer l'accessibilité des services au public, pour tous, partout et tout le temps. Cependant, l'obligation d'un tel schéma doit nous interroger sur les raisons qui conduisent à une telle nécessité* ».

Et d'illustrer sa pensée : « **Accessibilité, proximité et services au public étaient des synonymes... Aujourd'hui, trop souvent ils sont antagonistes, au point qu'il faille des schémas pour les accoler de nouveau. Cette nécessité de dispositifs pour corriger l'inaccessibilité à des services utiles, indispensables même, pour une partie de nos concitoyens, nous renvoie évidemment à l'incapacité des politiques néolibérales à améliorer la vie des gens. Pires, elles les dégradent** ».

En conséquence, « **la proximité s'estompe, les services s'éloignent ou se tarifent, on fusionne, on regroupe, on concentre et les gens ne s'y retrouvent plus.** Le numérique, le développement des techniques, plutôt que de venir compléter utilement des accueils physiques, des accès directs, des liens humains, sont utilisés pour les remplacer. On parle chiffres, quotas, ratios, masse critique pour apprécier l'utilité de maintenir ces accès directs de proximité. On jauge la relation humaine et la proximité sous l'emprise du coût, de l'économie à réaliser, de la rentabilité budgétaire, en oubliant qu'elle demeure d'abord et avant tout un investissement. Une garantie d'équilibre pour la société ».

Alban Bruneau a ainsi mis en évidence des contradictions fortes : « **Les élus qui devraient unanimement porter l'aspiration des citoyens à plus de proximité et d'humanité, se transforment pour certains en comptables. Puis, ils nous invitent à définir des schémas pour venir corriger les effets indésirables de leurs propres décisions. Si cette logique-là continue de sévir, nous n'avons pas fini d'en faire des schémas !** ».

Pour Alban Bruneau, « **la numérisation ne doit pas être la solution miracle à la problématique d'accessibilité aux services** », tout comme « **la mutualisation ne doit pas être organisée pour faire des économies** », estimant que « **l'accessibilité aux services pour tous, partout et tout le temps ne pourra s'effectuer que si les budgets qui lui sont imputés sont à la hauteur des enjeux qui relèvent de cette question** ».

Dotation Globale de Fonctionnement des collèges publics 2019

**Dotation de fonctionnement attribuée aux 109 collèges publics pour 2019 :
- 7 % (- 1,07 million)
Evolution de cette dotation depuis 3 ans :
- 13,41 % (- 2,29 millions)**

Séverine Botte a fait état du refus de ces orientations par le groupe communiste du Front de Gauche : « **La logique de bonus-malus que vous avez souhaité mettre en œuvre avec la création de nouveaux critères pour contraindre les collèges à limiter leurs fonds de roulement n'est pas la bonne solution. Son impact sur l'ensemble des fonds de roulement demeure limité, en revanche, cette réforme conduisant à une diminution successive de**

l'enveloppe budgétaire consacrée aux Dotations Globales de Fonctionnement des établissements, n'est pas sans effet sur leur fonctionnement, bien au contraire. Certains sont même désormais clairement en difficulté ».

Pour Séverine Botte, « **tout cela confirme ce que nous disions dès le début de votre projet dans ce domaine : l'existence des fonds de roulement semble bel et bien être utilisée pour justifier une baisse des crédits départementaux affectés à la DGF des collèges. Et cette logique, nous ne pouvons la cautionner** ».

Concernant les orientations 2019, elle a dénoncé « **une diminution historique de - 6,68 % de l'enveloppe globale, 1,07 million d'économie attendue... En 3 ans, elle aura été amputée de - 13,41 %, soit - 2,29 millions. Nous sommes loin dans ces proportions des - 1,69 % de baisse du nombre de collégiens** ».

**Effectif des collèges :
Dans le public : 50.995
= - 874 élèves (- 1,69 %)
Dans le privé : 11.043
= + 165 élèves (+ 1,50 %)**

Résultat dénoncé par Séverine Botte : « **Notre collectivité veut diminuer de 309 € à 294 € la part de DGF par collégien. Elle était de 322 € en 2015... Comment peut-on penser que cela sera sans conséquence ?** ». Et de s'arrêter, pour illustrer son propos, sur la situation du collège Picasso d'Harfleur.

Séverine Botte a mis en garde la majorité : « **Appliquer en l'amplifiant, ce régime forcé pour une quatrième année, va entraîner des conséquences lourdes pour certains établissements. Cela ne nous semble pas aller de pair avec la priorité à l'éducation que votre majorité proclame régulièrement dans ses intentions** ».

Elle a invité à « **changer de cap. Vos objectifs en matière de désendettement accéléré de la collectivité sont aujourd'hui dépassés grâce notamment aux transferts opérés vers la Métropole. Il serait donc grand temps de cesser de diminuer des crédits de fonctionnement utiles, par exemple ici pour les collèges** ».

Et elle a demandé « **ad minima, d'exclure du malus les établissements ne disposant pas d'un fond de roulement équivalent à 60 jours de fonctionnement. Notre collectivité ne peut pas en effet imposer des mesures qui entraîneraient comme conséquence pour les collèges de ne pas pouvoir se conformer aux recommandations des agents comptables, au nom du principe de bonne gestion. Et, bien entendu de corriger le mode de calcul existant pour tenir compte des situations particulières qui existent ici et là, à l'exemple du collège d'Harfleur** ».

Soutien aux collèges privés 2019

Même exercice concernant les collèges privés, pour fixer, sur proposition du vice-président Bertrand, le financement accordé par la collectivité aux établissements concernés.

**Dotations financières attribuées
aux 23 collèges privés pour 2019 :
plus de 3,2 millions
- 2,91 % (- 95.977 Euros)
par rapport à 2018**

Séverine Botte a fait état de l'opposition de son groupe « contre cette logique visant à proportionnellement aider autant les établissements privés que ceux du public ». Démonstration à l'appui : « Les mécanismes que vous avez souhaité mettre en œuvre pour favoriser leur financement, conduisent une fois encore à réduire l'écart entre la dotation

versée par collégien du public et par collégien du privé. Cette différence n'est déjà plus que de 7 € cette année, elle sera de 5 € en 2019. Encore un petit coup de pouce et bientôt la collectivité versera proportionnellement autant de dotation à un établissement public qu'à un établissement privé ».

**Part de dotation par collégien du public :
294 Euros en 2019 (309 Euros en 2018)
Part de dotation par collégien du privé :
289 Euros en 2019 (302 Euros en 2018)**

Mais au-delà de cette considération, elle s'est déclarée « stupéfaite de constater que **les établissements privés peuvent continuer de se soustraire aux règles de transparence comptable que l'on impose aux collèges publics**. Ainsi, nous n'aurions pas connaissance et nous ne pourrions accéder aux informations relatives à leurs fonds de roulement, leurs réserves de gestion... Pourtant n'importe quelle association qui ne transmet pas à la collectivité ses informations comptables ne peut percevoir de subvention. Même si celle-ci a été votée, elle ne peut pas être versée ».

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

La Chambre Régionale des Comptes a examiné la gestion et le fonctionnement de la MDPH sur la période 2012/2016. Un rapport, lu et commenté par le vice-président Luc Lemonnier, qui met en lumière une forte hausse d'activité (89.300 ayant droits en 2015, soit 71 pour 1.000 habitants. 10.000 de plus en 5 ans, 21.000 décisions supplémentaires), et « des difficultés liées à la hausse très importante des sollicitations au cours des années, à des réformes incessantes qui ont complexifié les processus et des outils de travail inadaptés aux besoins ». Ainsi par exemple, 75 % des appels téléphoniques des usagers n'aboutissent pas...

Un rapport qui, une fois n'est pas coutume, a révélé une absence de moyens suffisants. La Chambre a également pointé « le régime de travail des personnels qui ne respecte pas la durée légale du travail. 88h de plus annuellement que la législation »... rappelant au passage la MDPH à ses obligations.

Devant de tels écrits, Sophie Hervé s'est félicitée que « **pour une fois la Chambre met en avant le manque de moyens humains face aux besoins. Nous apprécions ! Non, tout n'est donc pas, en effet, qu'une question d'organisation !** ». Puis elle a demandé de tout mettre en œuvre « pour résoudre les difficultés rencontrées par les ayants-droits : l'accueil téléphonique, l'absence d'information notamment dans le suivi des demandes, les délais de traitement ».

Intervention pour demander aussi de respecter la législation du travail, avant de conclure avec un brin d'ironie : « Des mesures qui, sans nul doute, seront traduites dans votre projet de budget 2019. Nous y veillerons ».

Fermeture de la crèche départementale

Profitant de la présentation du rapport d'activités des services départementaux, et après avoir salué l'action quotidienne des agents, Christine de Cintre pour le groupe socialiste, et Séverine Botte pour le groupe communiste, ont réagi à l'annonce de la fermeture de la crèche départementale.

Séverine Botte a fait part au Président du Conseil « de l'incompréhension » des élus communistes. A moins qu'ils aient « tout compris »... : « Vous utilisez l'opportunité des travaux pour fermer ce service et redéployer les agents ».

Création d'une aide à la restauration du patrimoine en faveur des propriétaires privés d'édifices protégés et adoption du protocole d'accord 2019-2023 entre les 5 départements normands et l'Etat

Pour Stéphane Barré, ce dispositif est un signe que « l'Etat est encore une fois défaillant... Les appels aux mécènes privés, annoncés comme la panacée, ne suffisent plus. Alors on organise des tombolas par la Française des Jeux et on accentue la pression sur les communes et départements pour qu'ils s'impliquent ».

Prenant la majorité à ses propres mots pour justifier son désengagement de plusieurs dispositifs sous couvert de vouloir se concentrer sur les missions obligatoires du Département, Stéphane Barré s'est dit « étonné de la proposition dans un contexte de baisse de crédits des collèges, de désengagement des centres de dépistage, de fermeture de la crèche départementale et d'absence de moyens suffisants affectés aux solidarités ».

Prochaine Séance : le jeudi 22 novembre

Retrouvez l'ensemble des interventions
des élus communistes et Républicains :

sur le site de l'ADECRC 76

www.elus76.com

sur le blog des conseillers
départementaux communistes et
républicains / front de gauche

<http://departement.elus76.com>

Ou

**Demandez-les au groupe
communiste du Conseil départemental**


Pour recevoir ce « En Direct » par courriel :

Inscrivez vous auprès de : sebastien.giard@seinemaritime.fr

Pour ne plus le recevoir, désinscrivez vous auprès de :

sebastien.giard@seinemaritime.fr

**Pour contacter le Groupe Communiste et républicain,
Front de Gauche :**

 02.35.62.99.80